

Relevé des échanges – Réunion Comité de Pilotage du 13 mars 2020

Etude continuité écologique – Yèvre Médian

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) réunissait les membres du Comité de Pilotage de suivi de l'étude d'aide à la décision pour la continuité écologique du complexe hydraulique de l'Yèvre médian, pour restituer et échanger autour de la phase 5, notamment sur les esquisses par secteur à développer en phase « 6 » (développement aux stade AVP, PRO, détermination des besoins en complément + DLE).

Cette réunion fait suite à celle du Comité des Riverains (le 3 mars 2020) à qui un ordre du jour identique était présenté (voir compte-rendu sur la page documentaire associée : www.vallee-yevre.com)

Présents :

Eric MESEGUER (Elu adjoint ville de Bourges), Elisabeth NOISETTE (NCA), Germain PASQUIER (NCA), David MAFFRE (EPLoire – représentant du SAGE Yèvre-Auron), Séverine AGOGUE (DDT 18), Sandrine GUILLOT (ASTER 18), Juliette JARRY (OFB Cher), Vincent VAUCLIN (OFB Région), Magaly SANTINI (Service Eau - Bourges Plus), Michel MELIN (Représentant des riverains), France CAMUZAT (Représentant des riverains), Jean-Paul BUJEON (Représentant des riverains).

SIVY : Gilles BENOIT (Président), Thierry COSSON (Vice-Président), Jérémy JOLIVET (Agent SIVY chargé du suivi de l'étude NCA)

Excusés : Pauline CHOUCARD (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), M. Serge MARKESZ (Agglomération de Bourges), Mylène MOREAU (Agence Régionale pour la Biodiversité), Morgane GUILLOT (DREAL Centre-Val-de-Loire, Michel SENNEQUIER (Représentant des propriétaires)

Introduction

M. MESEGUER remercie les personnes présentes et indique que la ville souhaite faire preuve d'exemplarité écologique et présente un fort intérêt pour les interventions à venir.

M. COSSON introduit la réunion en rappelant la satisfaction des élus du syndicat sur le déroulement de l'étude et les bonnes relations ayant eu lieu avec les riverains tout au long des réunions de concertations.

M. CAMUZAT se manifeste pour rappeler qu'il est présent en tant que suppléant de M. SENNEQUIER, excusé pour cette réunion et demande également la raison pour laquelle les architectes des bâtiments de France / services patrimoniaux ne sont pas dans le Comité de Pilotage.

M. JOLIVET remercie la ville pour la salle ainsi que les personnes présentes dans des conditions sanitaires particulières. Il rappelle également le contexte de l'articulation des réunions, celle ayant lieu entre riverains (Comité des Riverains réuni le 3 mars 2020), préalable au Comité de Pilotage ayant lieu ce jour (le 13 mars) avec un ordre du jour quasiment similaire (*modifications à la marge liées à la contextualisation, au degré d'avancement du bureau d'étude ainsi qu'aux remarques de la réunion du 3 mars*). Il répond que la remarque de M. CAMUZAT est pertinente, que les services patrimoniaux n'ont jusqu'alors pas été intégrés probablement parce qu'il y avait seulement des étapes de diagnostics hydrauliques et non de projets concrets/infrastructures, et indique que le moment est effectivement, dorénavant, propice pour se rapprocher de ces services.

Sur la situation de l'étude

M. VAUCLIN demande des précisions sur le financement de l'intervention dans le cadre de la mobilisation de la taxe GEMAPI.

M. JOLIVET répond que c'est l'ensemble des habitants imposables qui financent des travaux au travers la taxe et qu'il ne peut alors être demandé une participation complémentaire au riverain au titre de sa propriété.

Il est demandé combien le montant représente actuellement.

M. BENOIT répond que la taxe permet une contribution à hauteur de 40€ maximum/foyer fiscal.

M. JOLIVET précise qu'un EPCI lève la taxe actuellement sur le bassin de l'Yèvre (la CC Vierzon Sologne Berry) et indique ne pas avoir connaissance du montant que ceci représente, le SIVY ne fait qu'un appel de contribution à l'EPCI FP, ce sont ensuite les services de la trésorerie des EPCI FP qui réalisent les calculs. Il ajoute néanmoins qu'il serait pertinent de faire la demande auprès des trésoreries pour par exemple, évalué une moyenne des participations.

M. CAMUZAT demande si les propriétaires de l'ensemble des ouvrages sont dorénavant clairement identifiés.

Mme AGOGUE rappelle la réponse de la DDT sur ce sujet (propriétaires du fond des lits en l'absence de preuve contraire).

M. JOLIVET indique que certains propriétaires ont pris conscience de leurs propriétés et responsabilités avec cette étude, d'autres n'ont jamais répondu au syndicat (un seul : la maison de retraite des Cardeux, propriétaire d'une berge du barrage des Trois Bondons) ; enfin, que des riverains admettent être propriétaire selon les contextes (prise de décision sur les scénarios, accès aux ouvrages, ...) puis abandonnent cette situation lorsqu'il est évoqué les devoirs de gestion/entretien.

M. VAUCLIN aborde l'ouvrage du Moulin Bablou (sujets annexes) pour lequel le projet a obtenu un accord de l'administration contre l'avis technique de l'OFB. Il indique une très probable inefficacité du dispositif dans le cas où la mise en œuvre correspondrait au projet présenté et ceci dorénavant pour très longtemps.

M. JOLIVET évoque l'accord du propriétaire pour mettre en place un/des dispositif(s) de suivi pour rendre compte de la fonctionnalité de ses installations.

M. MAFFRE répond qu'il est très complexe de mettre en œuvre des mesures fiables et surtout d'analyser ensuite les observations relevant du comportement des espèces retrouvées (zones de repos/grossissement, en migration active ou pas, ...)

M. JOLIVET aborde ensuite l'étude EP Loire sur le suivi des anguilles vis-à-vis des ouvrages du bassin du Cher, que ce type d'étude est particulièrement intéressante pour mettre en perspective la situation locale, notamment après les campagnes de réintroduction d'Anguilles dans l'Yèverette à la fin des années 1990 connue des locaux.

M. CAMUZAT signale que des anguilles sont toujours pêchées dans les marais de la Voiselle.

M. MESEGUER explique avoir apprécié la forme et le fond des réunions de concertations en rappelant l'égalité de traitement des secteurs.

Point par secteur (pour des raisons relatives à la situation sanitaire, M. MESEGUER indique ne pas pouvoir rester jusqu'au terme de la réunion, il est ainsi proposé de commencer la présentation par les secteurs touchants particulièrement la ville)

❖ Barrage D

Le contexte et les scénarios sont rappelés succinctement, et comparés.

M. CAMUZAT demande si le projet choisi se rapprochera de la répartition des débits envisagés au départ.

M. JOLIVET répond qu'il est difficile de répondre à cette question puisque les travaux n'ont jamais été réalisés tel que prévu et que l'ouvrage a connu de multiples modifications au cours du temps.

Mme NOISETTE signale que le projet de départ envisageait un creusement plus important de l'axe rejoignant le Colin.

M. CAMUZAT demande la fiabilité du modèle hydraulique.

M. PASQUIER répond que le modèle repose sur des bases physiques (la topographie) sur laquelle une incertitude existe (précision du GPS, densité des points...), associée aux mesures de débits/hauteurs d'eau pas toujours simples à réaliser et liées à des incertitudes. C'est la combinaison de ces petites incertitudes cumulées qui amènent une incertitude non négligeable de tous les modèles de ce type.

Mme. NOISETTE ajoute que l'action éventuelle sur la répartition en période de hautes eaux est ici limitée puisque fortement influencé par les écoulements « débordés » des lits.

M. JOLIVET termine en indiquant que tout modèle a ses limites et qu'il faut ensuite faire des observations terrains des différentes situations pour conclure sur la fiabilité, c'est pourquoi le syndicat réalise des sorties terrain comme celle du 21 février.

Mme GUILLOT précise que la solution de l'effacement, par reprise et stabilisation des profils, permettra également une meilleure flexibilité pour réaliser d'éventuels ajustements selon le comportement du dispositif et ses incidences.

M. PASQUET confirme en comparant avec le scénario pré-barrages.

M. MESEGUER se tourne vers les représentants des propriétaires pour confirmation du scénario « effacement » (sans commentaire).

M. JOLIVET termine en évoquant que ce projet pourrait être envisagé avec une opération complémentaire de restauration morphologique de la confluence du Colin avec l'Yèvre à étudier en régie (SIVY)

❖ Moulin de la Voiselle

M. MESEGUER confirme une position de la ville plutôt favorable à la rivière de contournement.

M. CAMUZAT demande si le débit nécessaire à ce scénario ne risquerait pas d'abaisser le niveau de la zone influencé l'été.

Mme NOISSETTE répond que l'aménagement est conçu de façon à ce qu'il soit surtout fonctionnel au cours de la période de migration prescrite par l'OFB, l'entrée de la rivière serait équipée d'une vanne pour limiter ou rompre son alimentation en dehors de cette période (de février à juin).

M. MAFFRE signale que la principale problématique de ce type de dispositif est une détérioration de leur fonctionnalité (perte d'attractivité) en raison de la dégradation de l'ennoisement par l'aval à moyens et forts débits. Il explique que ceci peut être préservé par la création, par exemple, d'un radier structurant avec une pente un peu plus forte, voir une légère chute en aval de la rivière, il est également possible de « pincer » le jet.

Mme NOISSETTE et M. PASQUIER indiquent que cette problématique dépendra principalement du scénario retenu sur l'ouvrage influençant l'entrée piscicole (clapet Saint-Ambroix qui maintient une cote stable actuellement), que la mise en place d'un aménagement de type radier est envisager. Le scénario retenu en aval influencera également la longueur de la rivière et sa sinuosité (selon l'emprise disponible limitée).

M. VAUCLIN demande où est localisé précisément l'entrée piscicole par rapport aux vannes du Moulin.

Mme NOISSETTE et M. JOLIVET répondent qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour la localiser dans le flux de la vanne, selon les prescriptions OFB et également de préférer une vanne par rapport à l'autre pour accroître la fonctionnalité.

La tendance proposée est retenue pour un développement en phase 6 de l'étude (scénario : rivière de contournement), M. JOLIVET évoque également le souhait de la ville de considérer les ouvrages du Moulin de la Voiselle et du Clapet Saint-Ambroix comme un seul secteur et qu'un scénario sera mis en œuvre uniquement si c'est le cas des deux sites par cohérence.

❖ Clapet Saint-Ambroix

Le contexte est présenté succinctement avec notamment les difficultés rencontrées pour l'emplacement du scénario « passe à bassins ».

M. MAFFRE signale une erreur sur le diaporama (entrée hydraulique confondu avec entrée piscicole).

M. VAUCLIN demande à combien de mètres est localisé l'entrée piscicole de la chute du clapet.

Mme NOISSETTE répond une dizaine de mètres.

M. MAFFRE et M. VAUCLIN apportent des configurations possibles (en jouant sur les chutes notamment, l'ajout d'un pré-barrage en aval, la configuration de l'entrée piscicole, la création d'aménagement connexe pour orienter les flux...) afin de diminuer le nombre de bassins et accroître la fonctionnalité de cet aménagement (scénario passe à bassin en lit mineur), tout en diminuant les coûts.

Mme NOISSETTE indique également avoir fait appel à LOGRAMI pour un avis sur ce dispositif, sur demande du SIVY et de la ville de Bourges afin de s'assurer de la bonne fonctionnalité de cet aménagement par rapport à l'optimum théorique.

M. JOLIVET confirme que la ville souhaite un dispositif fonctionnel et qu'il est intéressant de faire appel à un organisme supra pour partage d'avis d'experts sur ce dispositif.

M. MESEGUER reprend le souhait de la ville d'être la plus exemplaire possible.

M. JOLIVET aborde ainsi le scénario « effacement », qui a retenu l'attention des services associés au suivi de l'étude (service rivière/pluviale & service environnement/espace vert), mais également celle des riverains à qui le scénario a été présenté puisque certains étaient nostalgiques, ayant connu le site avant l'existence du plan d'eau. Il précise enfin qu'il lui paraît intéressant d'aborder ce cas, malgré sa complexité, alors qu'il est de plus en plus évoqué la dégradation de la ressource avec le réchauffement climatique.

M. CAMUZAT indique que le terrain de football que le plan d'eau remplace désormais inondait fréquemment.

Mme NOISSETTE reprend en indiquant que le scénario est configuré de sorte que le cours d'eau serait emboîté et le cours d'eau inonderait également un espace disponible associé.

M. CAMUZAT indique que le site a une influence sur les inondations en écrêtant les crues.

Les membres du COPIL répondent que le site ne permet au contraire plus d'écrêter des crues comme il en aurait la capacité dans une configuration d'ouvrage effacé, sans plan d'eau, avec un espace inondable associé.

Mme GUILLOT explique que ce plan d'eau comme d'autres sites sont susceptibles de se dégrader avec les tendances en termes de débits annoncés ; également que de nombreuses infrastructures étaient déjà présentes avant le plan d'eau et que le risque géotechnique paraît en ce sens plus limité que sur d'autres sites.

M. JOLIVET relativise en indiquant l'influence de la nappe sur la qualité du plan d'eau, par rapport, par exemple, aux marais du haut. Également que plusieurs constructions ont été faites depuis (l'EPHAD, ...) et que le service espace vert pose également la question du parc des pré-fichaux et de l'impact d'un effacement sur les arbres.

M. JOLIVET récapitule la complexité mais le fort intérêt à continuer d'échanger sur ce scénario, c'est pourquoi il a déjà été proposé de réaliser au moins un photomontage sur le site et trouve pertinent de développer en phase 6 le scénario de passe à bassins en lit mineur (par pragmatisme), ainsi que le scénario d'effacement tant la commune rappelle son souhait de faire preuve d'exemplarité, le contexte sociétal est intéressé et les enjeux en termes de qualité et de quantité (inondation) sont forts. Il est proposé de discuter avec NCA du coût et de l'éventualité d'un avenant, et d'aborder le sujet avec le principal financeur de l'étude (l'Agence de l'Eau).

❖ Le marais du Mavois

M. JOLIVET rappelle le contexte et notamment qu'il ne s'agit ici pas d'une restauration de la continuité mais d'une compensation (action connexe) d'un incident lors de la crue de 2016 ayant restauré la continuité mais également créé des désordres hydrauliques dont de nombreux riverains se plaignent et un contexte social compliqué par conséquent avec des demandes de reconstruction de l'ouvrage (assec d'un axe de l'Yèvre, surcharge du Moulon).

M. MESEGUER et M. BENOIT signalent que la réunion de concertation de ce secteur a réuni beaucoup de monde et a démarré dans un climat tendu qui s'est amélioré au fil de la réunion.

M. JOLIVET indique qu'NCA applique un partage de débit qui dépend des prescriptions de l'OFB dans un premier temps, lié au respect de l'axe continuité et explique qu'une demande a été faite lors de la réunion du 3 mars pour connaître les conséquences en termes d'alimentation des coulants des marais du Mavois.

❖ Barrage des Trois Bondons

M. JOLIVET explique que le scénario « contournement » était assez séduisant au regard des montants, mais que la suppression de plusieurs centaines de mètres du cours d'eau en débit faible et moyen était socialement difficilement envisageable, et que des difficultés relationnelles entre riverains ont également été observées au cours de la réunion de ce secteur avec notamment les travaux de recalibrage/curage déjà réalisés sur le bras de contournement par l'un des propriétaires.

La tendance du scénario 3 (pré-barrages) est confirmée.

❖ Moulin Lucas

M. JOLIVET rappelle que le propriétaire a précisé son positionnement lors de la réunion du 3 mars pour le scénario « 3 » (pré-barrages avec abaissement partiel).

M. MAFFRE et M. VAUCLIN confirment qu'il est tout à fait envisageable de supprimer un voire deux pré-barrage(s), économiquement plus intéressant sans contrarier la fonctionnalité écologique.

M. MAFFRE ajoute qu'il peut être envisagé de restreindre et modifier la forme de l'échancrure (profonde) pour faciliter le passage des espèces « de fonds »

M. JOLIVET précise que ceci pourrait également être envisagé selon l'infrastructure, des sondages de l'ouvrage seront probablement nécessaires pour finaliser le projet. Il ajoute qu'il serait pertinent qu'il s'entretienne de nouveau avec le propriétaire sur la cote d'arasement (arasement NCA de 0.5m en esquisse) pour expliquer le comportement hydraulique induit (chute effacée dans un large spectre de débits), pour s'assurer de son accord.

D'une manière générale, M. VAUCLIN et M. MAFFRE indiquent que l'on peut se concentrer principalement sur les périodes de migrations des espèces cibles pour le dimensionnement et la fonctionnalité des dispositifs de franchissement, quitte à ce que ces derniers fonctionnent en état dégradé sur une partie de l'année (étiage notamment). Ceci permet parfois de réduire la taille des aménagements (1 ou de bassins en moins par exemple), entraînant également des économies.

Présentation d'une hiérarchisation des ouvrages selon des enjeux écologiques et sociaux

M. JOLIVET explique que ce classement émane seulement de sensibilité mais permet néanmoins de se projeter sur une priorisation.

Photomontages

M. JOLIVET explique que la phase 6 propose un forfait de 6 photomontages. Avec les discussions ayant eu lieu il est décidé des photomontages suivants :

2 photomontages de la rivière de contournement au Moulin de la Voiselle

2 photomontages du scénario « effacement » du plan d'eau des Pré-fichaux

1 photomontage de scénario « passe à bassin » du Clapet Saint-Ambroix

1 photomontage du scénario « abaissement et pré-barrages » du secteur Moulin Lucas (déjà réalisé)

Il indique en conclusion de la réunion que la dernière réunion portera certainement sur des détails techniques de mises en œuvre, protocoles d'interventions, coûts et besoins complémentaires (analyses géotechniques, sondages, topographies...).

Ce présent relevé est associé à son support de présentation, disponible au téléchargement sur la page internet dédiée du SIVY (www.vallee-yevre.com) > Base documentaire > étude ouvrages Yèvre-Médian).

Compte-rendu validé après retour d'un projet, le 24 mars 2020